



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-88159>

Département(s) de publication : **73, 69**

Annonce n° **24-88159**

Travaux

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-75822

Mis en ligne sur le site [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr) le 24/07/2024

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est - Immeuble La Villardière - 228, rue Garibaldi

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 13000173800017

**Ville :** Lyon cedex 03

**Code postal :** 69446

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 73, 69

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** RN 201 - Programme d'amélioration d'itinéraire - Marché de travaux de minéralisation du terre-plein central

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 45262300

**Type de marché :** Travaux

**Description succincte du marché :** La consultation concerne le remplacement des glissières métalliques par des GBA/DBA (séparateurs en béton adhérent), principalement en section Nord (du tunnel des Monts). En outre, des travaux de comblement entre 2 GBA existantes sont envisagées, principalement en section Sud, pour le compte du District Chambéry-Grenoble.

**Critères d'attribution :** - Le prix des prestations (60%) sera apprécié au vu du document financier fourni à titre indicatif par le maître de l'ouvrage et valorisé par le candidat. - La valeur technique des prestations (30%), appréciée au vu du contenu des éléments suivants du mémoire justificatif et explicatif : -- la méthodologie de réalisation des travaux et d'exploitation (Pièce A1.2) : 50 % -- les moyens mis en oeuvre (Pièces A.1.1 et A.1.3) : 30 % -- le SOPAQ (Pièce A.2) : 20 % - Les performances en matière de protection de l'environnement (10%) au regard du SOPRE (Pièce A3)

### Section 4 - Informations rectificatives

- La date limite de réception des plis est modifiée comme suit : Au lieu de 30 Juillet 2024 à 12 h 00 lire 23 Août 2024 à 12 h 00.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 25/07/2024**